

alk 

cch 

ccd 



vai

Rapport annuel 2002

Verband der öffentlichen Arbeitslosenkassen der Schweiz und des Fürstentums Liechtenstein
Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein
Associazione delle casse pubbliche di disoccupazione della Svizzera e del Liechtenstein



Conception et création:

RAPGRAPHICS
Gutenbergstrasse 20
CH-3011 Berne
www.rapgraphics.ch

Impression:

Schenker Druck AG, Bern

Contenu

1. Avant-propos du Président	5
2. Situation de l'emploi en Suisse	6
3. Prestations versées	7
4. Activités du comité et des commissions	10
4.1 Comité	
4.1.1 Membres	
4.2 Commissions	
4.2.1 Membres	
4.2.1.1 Commissions prévues dans la LACI	
4.2.1.2 Commissions ponctuelles	12
4.2.1.3 Commissions permanentes	
4.3 Rappel des objectifs 2001/2002	13
4.4 Activité en résumé des commissaires	
5. Objectifs 2003	17
6. Comptes 2001/2002	19
6.1 Compte d'exploitation au 31 décembre 2002	
6.2 Bilan au 31 décembre 2002	20
7. Rapport des réviseurs	21
8. Budget	22
8.1 Budget du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2003	





Abréviations

AC	Assurance-chômage
vak	Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la principauté du Liechtenstein
ASAK	Commission des caisses de chômage
Cch	Caisse de chômage
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
KALK	Commission de coordination des caisses de chômage
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LPGA	Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales
MMT	Mesures du marché du travail
OACI	Ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
ORP	Office régional de placement
PLASTA	Système d'information placement et statistiques du marché du travail
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Marché du travail / Assurance-chômage
SIPAC	Système informatique de paiement des caisses de chômage

1. Avant-propos du Président

5



Bruno Thurre
Président de l'association des caisses
publiques de chômage
de Suisse

La présence de Monsieur le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, alors chef du département fédéral de l'économie, et actuel Président de la Confédération, aux assises de notre association à Lausanne les 12 et 13 septembre a constitué le point d'orgue de l'année 2002.

La recrudescence du chômage constatée au dernier trimestre 2001 s'est confirmée en 2002. Après un recul moins marqué que les années précédentes au 1er semestre, la tendance à la hausse s'est rapidement accélérée dès l'automne 2002.

La présence de Monsieur le Conseiller fédéral Couchepin à nos assises a constitué non seulement un honneur mais également un témoignage de reconnaissance pour le travail accompli par toutes les caisses publiques cantonales de chômage de Suisse. Monsieur Couchepin a saisi cette occasion comme point de départ de la campagne du Conseil fédéral sur le référendum lancé contre la révision de la loi sur l'assurance-chômage. C'est dire que notre assemblée annuelle a revêtu un caractère exceptionnel, puisque sa deuxième partie, rehaussée par la présence de nombreux invité(e)s de marque, a été l'occasion d'un échange fructueux entre les participant(e)s et Monsieur le Conseiller fédéral. Que Monsieur Couchepin trouve ici l'expression réitérée de nos sincères remerciements.

Il faut bien le dire, un peu à la surprise générale compte tenu du climat du marché de l'emploi à l'automne 2002, la révision de la LACI a passé le cap et c'est par 1'234'623 contre 966'626 voix que le peuple a dit oui à cette révision qui entrera en vigueur pour l'essentiel le 1er juillet 2003.

Le rapport annuel 2002 revêt un caractère particulier, en ce sens qu'il se veut un complément à celui de 2001/2002 présenté à l'assemblée générale des 12 et 13 septembre 2002 à Lausanne.

Le comité n'a en effet pas jugé utile de reprendre l'intégralité des textes déjà publiés et de les répéter à nouveau.

Par contre, comme indiqué, il reprend les comptes consolidés pour la période du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2002 qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale qui se tiendra au Liechtenstein les 5 et 6 juin 2003.

Dès l'année 2003, le rapport annuel correspondra à l'année civile.

Pour terminer, je remercie mes collègues du comité et le secrétaire pour leur soutien, ainsi que nos différents partenaires, en particulier le seco, pour leur confiance.

Bruno Thurre



2. Situation de l'emploi en Suisse

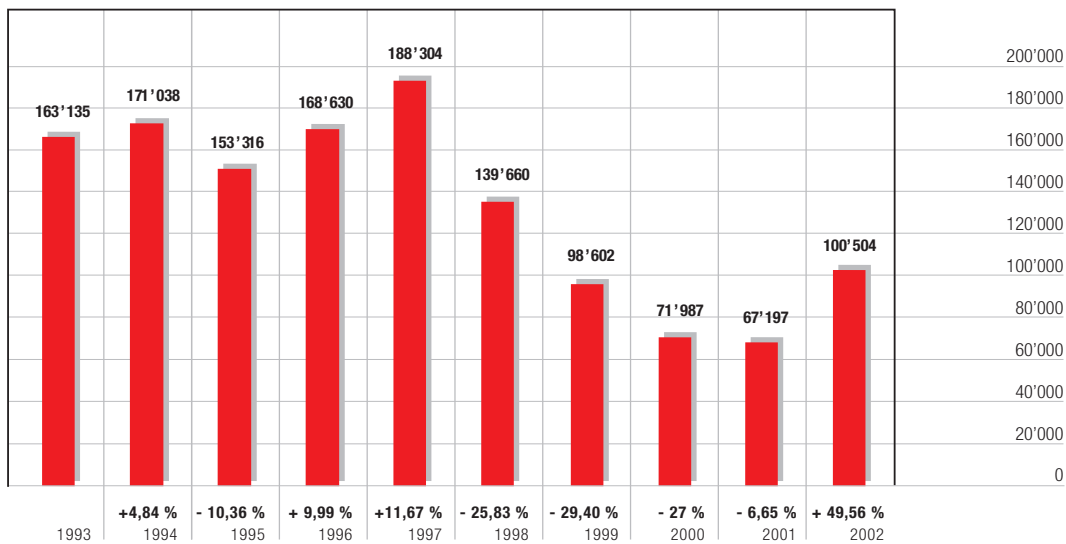
La situation sur le marché de l'emploi en Suisse s'est encore dégradée en 2002. En effet, contrairement aux années précédentes, le chômage n'a que légèrement reculé au cours du premier semestre. Dès septembre, la tendance à la hausse s'est rapidement accélérée.

Taux annuel moyen de chômage

En Suisse, la moyenne annuelle du chômage a connu une hausse. Le taux de chômage a été de 2,8 % en moyenne en 2002 contre 1,9 % en 2001.

Nombre moyen de chômeurs

En 2002, le nombre moyen des chômeurs a été de l'ordre de 100'504 (67'197 en 2001).



Evolution depuis 1993

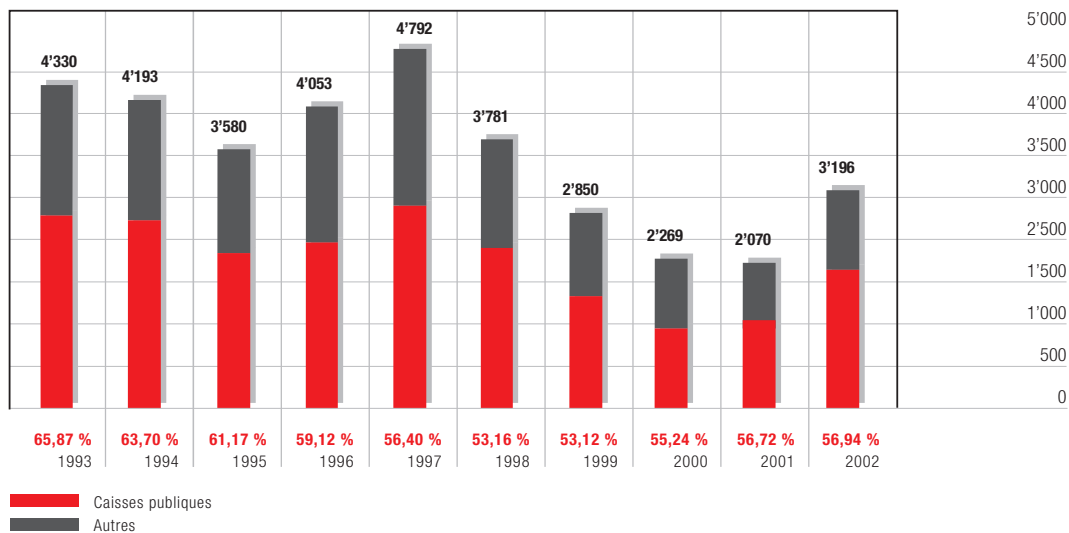
3. Prestations versées

7

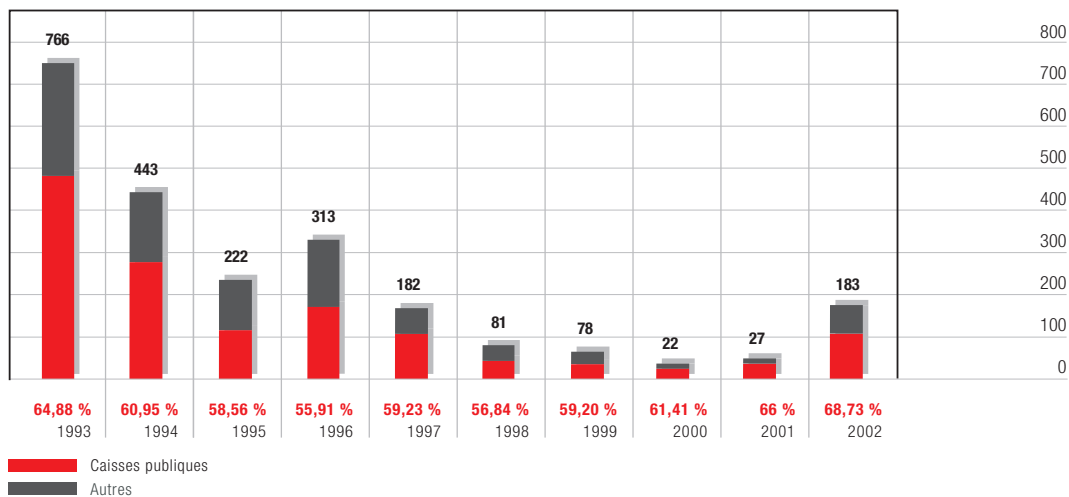
Les graphiques ci-après donnent, en les classant par genre, la totalité des prestations versées depuis 1993 et indiquent également quelle a été en % la part, pour chacune d'entre elles, payée par les caisses publiques. Il y a lieu de remarquer que

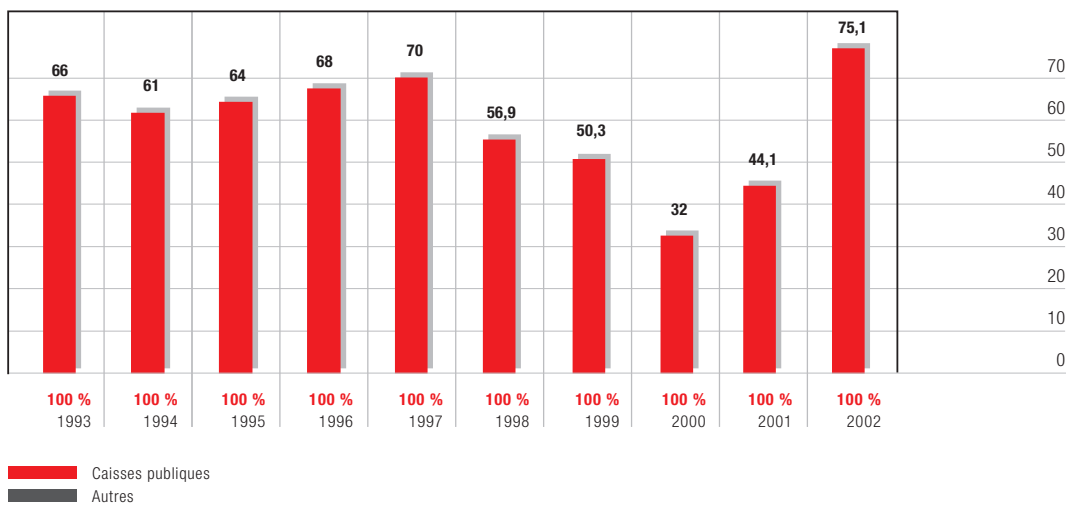
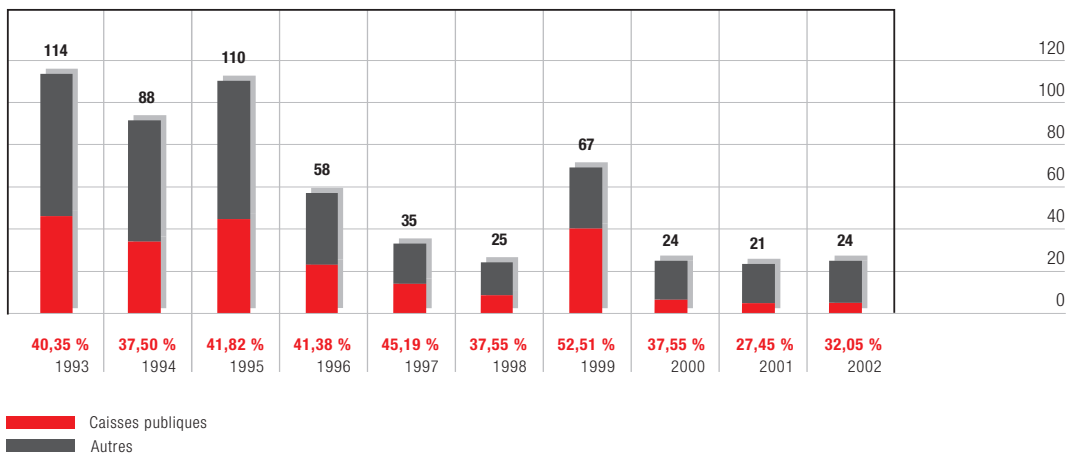
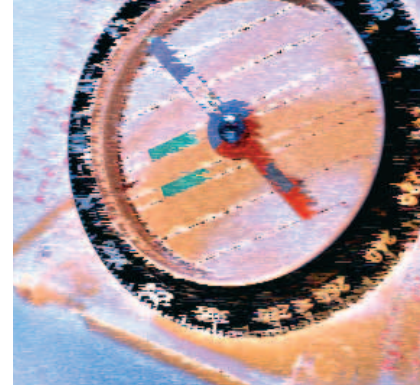
les caisses publiques ont augmenté leurs parts de marché dans le secteur des indemnités IC/MMT, secteur qui représente en volume l'essentiel des prestations versées.

**Indemnités IC/MMT
en mio de CHF**

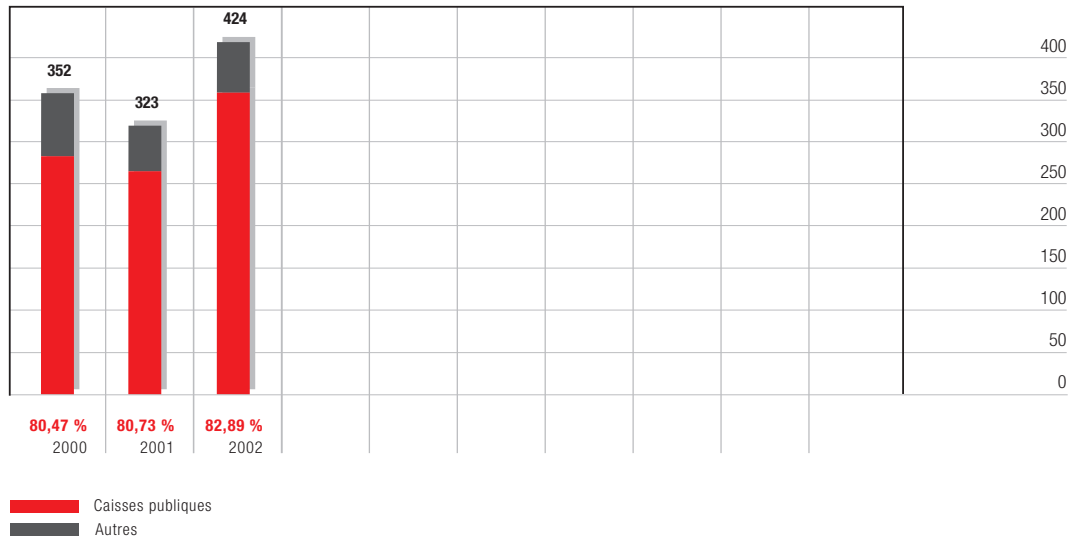


**Indemnités RHT
en mio de CHF**





Mesures individuelles et collectives du marché du travail (MMT) en mio de CHF



4. Activités du comité et des commissions

4.1.1 Membres

Pour atteindre les buts fixés par les statuts, l'association dispose d'un comité de 9 membres et d'un secrétaire à 50 % dont les tâches sont réparties comme suit:

Président Bruno Thurre Valais	Caissier Heinz Stuber Soleure
Vice-Président Alexandre Deluca Berne	Membres François Chanson Kurt Landis Verena Liechti Pascal Guillet Iginio Pedrioli Werner Seemann Vaud Zoug Bâle-Ville Neuchâtel Tessin Saint-Gall
Secrétaire Roger Summermatter Valais	

Le comité a siégé à 6 reprises durant l'année 2002. Un résumé des principaux points traités a été adressé à chaque membre de l'Association dans les jours qui ont suivi les séances.

La représentation au sein des différentes commissions est la suivante:

4.2.1 Membres

4.2.1.1 Commissions prévues dans la LACI

Commission de surveillance de l'assurance-chômage Bruno Thurre Valais	Commission consultative Bruno Thurre Pascal Guillet Valais Neuchâtel
Sous-commission finances de la commission de surveillance Bruno Thurre Valais	

4.1 Comité

4.2 Commissions





4.2.1.2 Commissions ponctuelles

Commission de pilotage du projet relatif à la nouvelle conception PLASTA/SIPAC

Bruno Thurre Valais

POL PLASTA/SIPAC 2003

Alexandre Deluca Berne

12

4.2.1.3 Commissions permanentes

ASAK

Bruno Thurre Valais
Alexandre Deluca Berne
Heinz Stuber Soleure

KALK générale

Bruno Thurre Valais
Alexandre Deluca Berne
Heinz Stuber Soleure

KALK juridique

Heinz Stuber Soleure
Kurt Häcki Bâle-Campagne

KALK finances

Bruno Thurre Valais
Werner Seemann Saint-Gall

remplacent la KALK informatique:

ILA ASAL

Alexandre Deluca Berne
Pascal Guillet Neuchâtel

ILEA IZ ASAL

Alexandre Deluca Berne
Dominique Schmutz Fribourg

KALK formation

Verena Liechti Bâle-Ville
Pascal Guillet Neuchâtel

Groupe Marketing

François Chanson Vaud
Kurt Häcki Bâle-Campagne
Dominique Schmutz Fribourg



4.3 Rappel des objectifs 2001/2002

Les objectifs suivants avaient été arrêtés pour l'année 2002:

- Collaboration active à la préparation de l'ordonnance d'application relative à la révision LACI 2003.
- Information et formation pour la mise en application des accords sectoriels Suisse – Communauté Européenne.
- Participation soutenue à la réalisation de détail de la nouvelle conception PLASTA/SIPAC 2003.
- Attention toute particulière sur la mise à disposition par le seco de tous les moyens prévus dans la convention 2000.
- Réflexion sur la mise sur pied d'un concept de formation pour chaque secteur d'activité des caisses de chômage.
- Collaboration à la mise sur pied du site Internet seco et des organes d'exécution.
- Obtention de directives mises à jour en matière juridique, garantes de qualité dans l'exécution des tâches quotidiennes des organes d'exécution.
- Mise à disposition d'un document définissant une stratégie devant permettre aux caisses publiques de mieux se profiler face à la concurrence.

4.4 Activité en résumé des commissaires

En matière juridique

• Révision LACI

La révision de la LACI a passé le cap du référendum et c'est par 1'234'395 contre 966'511 voix que le peuple a dit oui à cette révision qui entrera en vigueur pour l'essentiel le 1er juillet 2003.

• Révision OACI

L'acceptation par le peuple de la révision de la LACI implique une révision de l'OACI qui interviendra en 2003.

• Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA)

La LPGA entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2003. Cette législation introduira en assurance-chômage le principe de la décision sur opposition. Cette nouvelle procédure devrait alléger les tribunaux en matière de recours et permettre un traitement plus rapide des observations justifiées émanant des assurés.

En matière financière

• Convention 2004

Si la convention 2000, en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2003, est basée sur un système de bonus-malus orienté «unité de prestation par poste à temps complet», le projet 2004, toujours basé sur un



zu unse
nach MWST-S
en Sie zur Bezahlung
Rechnung über Teleg
konto- bzw. Referenz

MWST-Nr: 198 559
Swisscom AG
Alte Tiefenaustrasse 6
CH-3052 Bern

Gratisnummer 0800 827 027
Telefax 027 328 71 72
Internet www.swisscom.com
Postkonto 19-226-5

Swisscom AG
Geschäftstelefon
Rue de l'Industrie 10
CH-1951 Sitten

EWBN - EIN UNTERNEHMEN DER EWBN-GRUPPE
NORDSTRASSE 20
Vor der Einzahlung abtrennen / A détacher avant le versement / Da staccare prima del versamento
scattare prima del versamento
va staccare prima del versamento
12.45.55
Seite 1 von 2

système bonus-malus, est quant à lui orienté «frais par unité de prestation». Nous aurons l'occasion de revenir sur cet important objet au fur et à mesure de son état d'avancement.

En matière informatique

• Stratégie informatique

La mise en œuvre de la stratégie informatique s'est poursuivie. Elle a abouti à la mise en place de deux nouveaux groupes de travail remplaçant plusieurs anciens groupes dont la KALK informatique au niveau des caisses de chômage (cf. ch. 4.2 : «Commissions»). Ces deux groupes sont les suivants:

- **ILA ASAL** et
- **LEA IZ ASAL.**

Les caisses de chômage ont été invitées à désigner quatre représentants dans chaque groupe de travail. La répartition en est la suivante:

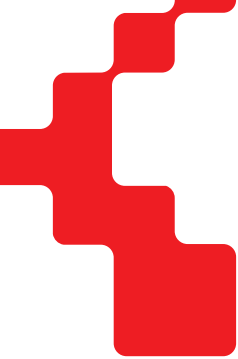
- deux représentants des caisses publiques,
- un des caisses syndicales et
- un des caisses privées.

• PLASTA SIPAC

Les travaux relatifs à la nouvelle conception PLASTA SIPAC suivent leur cours. Il y a lieu de rappeler que PLASTA SIPAC a été scindé en six projets partiels selon détail ci-après:

1. Nouvelle conception PLASTA
2. Développement SIPAC
3. Architecture générale PLASTA SIPAC
4. eGovernment
5. AC-Finances
6. Document et Workflow Management.

Les caisses se sont tout particulièrement préoccupées de la partie «Datenhoheit» du projet «Architecture générale PLASTA/SIPAC». Cette partie est très importante parce qu'en fait elle détermine à qui incombe la haute responsabilité des données. Un compromis a pu être trouvé avec l'ASAK grâce à la bonne collaboration du seco et de M. Marcel Egger, expert externe dans le projet, compromis qui permettra aux partenaires que sont les utilisateurs PLASTA et SIPAC de réaliser leur mission correctement.



En matière de formation

- Comme indiqué dans les objectifs, un concept est en préparation en matière de formation. Ce nouveau concept de formation est basé sur les besoins des caisses et est orienté sur la satisfaction de ces besoins en matière de formation de base, de formation initiale, et ceci dans tous les domaines où les caisses sont appelées à fournir des prestations. Ce concept de formation devrait être porté à la connaissance de tous les intéressés à la fin du printemps 2003.

En matière de marketing

- La commission marketing a fourni un important travail pour la mise à disposition de propositions concrètes permettant aux caisses de chômage publiques de se profiler en matière de concurrence et de se faire connaître toujours mieux aux yeux de leurs assurés. Des propositions concrètes seront adressées à chaque membre qui pourront les utiliser au gré de leurs besoins et ce dès vers la fin du premier semestre 2003.



5. Objectifs 2003

17

Les objectifs suivants ont été arrêtés pour l'année 2003:

- Collaboration active à la préparation de l'ordonnance d'application relative à la révision LACI 2003.
- Formation relative à la mise en place de la révision LACI (droit et application).
- Formation pour la mise en application des accords sectoriels Suisse – Communauté Européenne.
- Continuation de la participation soutenue à la réalisation de détail de la nouvelle conception PLASTA/SIPAC.
- Mise sur pied d'un concept de formation pour chaque secteur d'activité des caisses de chômage.
- Poursuite de la collaboration à la mise sur pied du site Internet seco et des organes d'exécution.
- Collaboration à la préparation de la nouvelle convention 2004 liant la Confédération et les fondateurs des caisses de chômage.
- Participation à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique du seco – DA.
- Encouragement d'une collaboration intercantonale dans les années futures.



1,619.50

744.4

962

00

45

6. Comptes 2001/2002

19

6.1 Compte d'exploitation du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2002

	Avoir	Doit
Dépenses		
Séances du comité		6'592.50
Assemblée des délégués		10'897.35
Imprimés, frais, taxes		7'420.65
Logo		0.00
Internet vak		2'499.05
Concept de communication		5'810.40
Etudes		16'742.00
Publications		519.60
Secrétariat		105'434.65
Frais divers		0.00
Frais bancaires		285.95
Total des dépenses		CHF 156'202.15

	Avoir	Doit
Recettes		
Cotisations des membres	128'700.00	
Secrétariat	75'000.00	
Intérêts s/cpte bancaire	2'165.10	
Total des recettes	CHF 205'865.10	

Bénéfice d'exploitation **CHF 49'662.95**



	Doit	Avoir
Actif		
Caisse		0.00
Banque		212'801.50
Impôt anticipé		451.15
Actifs transitoires		3'605.00
Total des actifs		CHF 216'857.65

**6.2 Bilan au
31 décembre
2002**

20

	Doit	Avoir
Passifs		
Capital	153'372.20	
Passifs transitoires	63'485.45	
Total des passifs	CHF 216'857.65	

7. Rapport des réviseurs

21

**1^{er} juillet 2001 au
31 décembre
2002**

Les réviseurs signataires ont examiné les comptes annuels 2001/2002 de l'association des caisses publiques de chômage. Ils ont constaté que la comptabilité est tenue dans les règles et que toutes les écritures ont été correctement enregistrées sur la base des pièces comptables existantes.

Les livres font ressortir des recettes pour un montant de	CHF	205'865.10
et des charges pour un montant de	CHF	156'202.15
le bénéfice s'élève donc à	CHF	49'662.95
somme portée en augmentation du capital que se monte à	CHF	153'372.20

Nous proposons à l'assemblée générale:

- d'approuver les comptes annuels 2001/2002 (1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2002) et le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que d'en donner décharge au caissier Heinz Stuber, Soleure.
- de remercier le caissier pour la gestion rigoureuse et consciencieuse des comptes et proposons à l'assemblée d'en donner décharge au comité.

Les réviseurs:

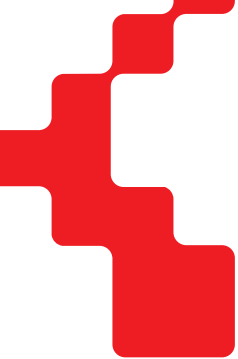


Walter Portmann



Dominique Schmutz

Lucerne/Fribourg, 2 avril 2003



8. Budget

6.3 Budget du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003

22

Recettes	
Cotisations des membres	85'800.00
Secrétariat	55'000.00
Intérêts s/cpte bancaire	2'000.00
Total des recettes	CHF 142'800.00

Dépenses	
Séances du comité	10'000.00
Assemblée des délégués	5'000.00
Secrétariat	55'000.00
Déplacements	6'000.00
Imprimés, matériel, taxes	5'000.00
Internet	2'000.00
Concept de communication	50'000.00
Publications	5'000.00
Etudes	20'000.00
Frais divers	300.00
Total des dépenses	CHF 158'300.00

Perte **CHF 15'500.00**